



Les Brèves Lilaises

Site : <http://www.islesaintgeorges.com>

Isle Saint Georges : un système hydraulique élaboré

Qu'elle vienne du ciel, ou bien des communes voisines, Isle Saint Georges est un territoire sur lequel la **bonne circulation de l'eau vers son exutoire la Garonne est primordiale**.

Les sens d'écoulements des eaux à l'Isle Saint Georges ont été inventoriés et numérisés par la commune en 2009, avec l'aide de la mémoire des anciens. Ils sont disponibles sur le site de la commune, <http://islesaintgeorges.com/un-systeme-hydraulique-complexe/>. Une actualisation est en cours. A notre connaissance, peu de communes disposent d'un schéma aussi détaillé.



Notre réseau hydraulique est donc très dense.

Il est composé des rigoles du bourg, de fossés privés et ou publics qui sont des ouvrages artificiels destinés à l'écoulement des eaux et de cours d'eau. Les cours d'eau correspondent, simultanément, à un écoulement d'eaux courantes dans un lit naturel à l'origine, alimenté par une source et présentant un débit suffisant la majeure partie de l'année. Ils sont inventoriés et protégés par l'état en tant que tels. Sur notre commune : l'Estey d'Eyrans, le Saucats (ou Saint Jean d'Etampes), la Rouille de Boutric, pour les plus importants.

L'entretien des rigoles, des fossés et des cours d'eau : une nécessité mais aussi une obligation

L'entretien d'un fossé (ou d'une rigole) consiste périodiquement à nettoyer les végétaux envahissants, enlever les embâcles, tels les branches d'arbres ou les atterrissements apportés par les eaux, curer le fossé, c'est-à-dire retirer les matériaux indésirables pour le ramener à son état initial, sans le surcreuser, et restaurer sa fonctionnalité hydraulique. L'entretien d'un fossé n'est pas soumis à procédure administrative sauf exceptions (se renseigner en mairie en cas de doute) : le cheminement des eaux ne doit pas être aggravé ou modifié au détriment des propriétaires riverains situés tant en aval qu'en amont du fossé.

Les fossés en collectant les eaux, alimentent les cours d'eau situés en aval. C'est pourquoi leur entretien doit être réalisé dans un souci à la fois de réduction des risques pour les biens et les personnes et de préservation de la qualité des cours d'eau. Sur notre commune, leur bon fonctionnement est aussi indispensable, après une inondation ou un débordement, afin d'écouler le plus rapidement possible les zones inondées vers la Garonne.

L'entretien des cours d'eau

La Communauté de Communes vous a récemment distribué un flyer sur ce sujet nous le joignons à cette brève pour rappel.

Qui doit entretenir les fossés

S'ils ne font pas partie du réseau entretenu par l'ASA dont nous parlerons ultérieurement, chaque riverain est donc tenu personnellement à cet entretien régulier de fossés ou rigoles. En cas de carence la mairie peut effectuer les travaux et facturer le propriétaire.

Que faire quand un fossé est situé en limite de parcelle ? L'entretien doit être assuré à parts égales entre les 2 propriétaires riverains en fonction du nombre de mètres linéaires de mitoyenneté (article 666 et 667 du Code Civil). Au vu du cadastre c'est le cas pour les fossés situés en bordure des voies communales, dont la commune est propriétaire pour moitié. Elle est en train de formaliser la participation des propriétaires privés lors des opérations d'entretien à venir. Concernant les ponts qui franchissent ces fossés leur entretien ou leur renouvellement est à la charge des riverains privés. Ils doivent faire l'objet d'une autorisation de voirie délivrée par la Mairie accompagnée du niveau de pose de la buse.

L'ASA (Association Syndicale Autorisée des Palus de l'Aruan) s'est depuis 1842 substituée aux propriétaires



riverains (dont la commune) pour l'entretien des fossés principaux de notre collectivité mais aussi de quelques cours d'eau soit intégralement, soit en partenariat avec la CCM. Depuis peu ce réseau est identifié sur le terrain par des panneaux nominatifs réalisés et posés par l'ASA avec l'aide de la CCM (les 30 derniers à installer le seront début avril).

Les termes rouilles et Esteys identifient ce réseau. La plupart d'entre nous participent financièrement en fonction de la surface de sa ou ses parcelles cadastrales puisque pratiquement toute la commune est intégrée dans son périmètre. Une cotisation annuelle d'un minimum de 15 euros est acquittée tous les ans par l'intermédiaire du trésor public.

Le Président de l'ASA est Mr Alain CAMBLONG et il est très disponible pour donner des précisions si nécessaires.

La rouille de Guingant : un cheminement singulier du Saucats au Saucats

Autrefois Guingant semblait désigner un homme qui marchait de travers. Cette rouille mérite alors bien son nom car son trajet est tortueux. Elle part du stade, traverse puis longe la route d'Ayguemorte jusqu'aux Quatre Chemins, suit un peu la route de Palanque Longue, traverse les terres, rejoint la route de Boutric, tourne à droite entre le n° 4 et n°6, passe au milieu de propriétés privées, traverse l'allée Pelletan, longe le derrière du lotissement des Gravettes et va finalement se jeter dans le Saucats.



Notre réseau hydraulique aboutit donc à la Garonne à de multiples endroits.

Le flux de l'eau y est régulé par des ouvrages dont la taille et l'importance diffèrent, et dont l'entretien est maintenant assuré par la CCM.

Les portes à flots et les clapets, plus modestes, interdisent la remontée des eaux du fleuve à l'intérieur des terres en se fermant naturellement. C'est la force de la pression de l'eau qui les fait fonctionner dans un sens ou dans l'autre. Les pelles, elles, s'ouvrent ou se ferment selon les saisons, les événements climatiques ou bien les besoins d'arrosage et sont manœuvrées par l'homme.



Porte à flots



Clapet



Pelle

Vous l'avez compris, le bon cheminement de l'eau sur notre commune est **l'affaire et de l'intérêt de tous**.

De la goutte d'eau qui tombe chez nous au fleuve, c'est d'une importance collective à ce que ce système fonctionne bien.

Nous avons volontairement évité les nombreuses références législatives qui sont parfois difficiles à appréhender. Vous avez encore un doute, n'hésitez pas à venir nous poser des questions. Nous nous efforcerons d'y répondre

Résultat des jeux de notre dernière édition



L'image que Sempe avait cachée était **le Blason de l'Isle Saint Georges**

La devise à trouver était **Sempe (ou Semper) Insula** qui veut dire **Toujours l'Isle**

La phrase à reconstituer était : **Olivier COUSSILLAN a créé ce Blason en 1979**

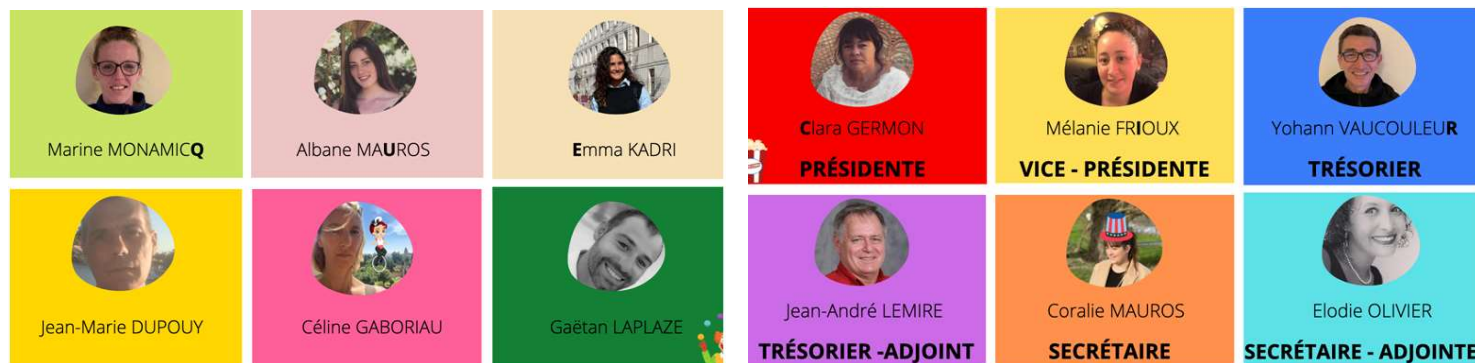
Mots fléchés : **1) Estey 2) Sempe 3) Verdelet 4) Pelletan 5) Montigny 6) Insula**

La grande gagnante du jeu de piste est **Lyla BERRICHE**

Une surprise l'attend à la Mairie.....



Un nouveau Conseil d'administration pour gérer le Comité des Fêtes



Il est à l'œuvre depuis son élection le 14 janvier, pour préparer la fête 2022 qui se tiendra du vendredi 22 au lundi 25 avril. D'autres bénévoles se sont déjà signalés pour leur donner un coup de main, si vous voulez vous joindre à eux et les aider, ne serait-ce qu'une heure, n'hésitez pas à le signaler.

« *Lilaises, Lilais, le comité est fier de vous annoncer son retour sur la piste, motivé, nous vous réservons de nombreuses surprises et événements. Impatient de vous retrouver mi-avril pour la fête du village, nous vous présentons aujourd'hui la nouvelle équipe. N'hésitez pas à venir nous suivre sur les réseaux : notre Instagram est « cdf.isg33640 » et notre page Facebook est « Comité des fêtes d'Isle Saint Georges*

PS : Venez nous dire sur les réseaux si vous avez trouvé le thème de la fête grâce aux indices dissimulés ! À très vite ! »

Sortie BOWLING du CLAS



Pour la 4^{ème} fois dans cette année sportive, ce 15 mars, le CLAS a effectué une sortie conviviale et sportive au Bowling de Bègles. C'est une des nombreuses disciplines pratiquées par notre club. Pour les adhérents l'objectif est de faire trois parties de suite, dont l'addition des résultats correspondra à des points Décathlon : une épreuve est prise en charge financièrement par le club. Pour les accompagnants qui veulent jouer ils bénéficient du tarif associations. Vous êtes intéressés par les activités du CLAS vous pouvez contacter les dirigeants ou bien écrire au clasisg@gmail.com.

Des nouvelles de l'AJC

Le club des aînés a repris progressivement ses activités depuis le mois de septembre 2021. C'est donc une vingtaine de participants qui se réunissent maintenant régulièrement salle des Gravettes le mercredi après-midi. Lotos, parties de cartes, goûter et discussions font partie des activités proposées. Importants pour la vie sociale, ces moments de convivialité et de partages ont été agrémentés d'un repas chaleureux pris en commun le 2 mars à Villenave d'Ornon en présence de Monsieur le Maire.

Les autres activités de l'AJC Capoeira, Gym Form, Jardinage et Ludothèque ont aussi bien reprises. Vous êtes intéressés par l'un ou l'autre de ces loisirs, renseignez-vous auprès de la Présidente (06 02 28 95 36) ou bien assistez à l'Assemblée Générale qui se tiendra le mercredi 6 avril à 18h, Salle des Gravettes.



Infos municipales

Villa Pelletan



Les volets de la face avant sont maintenant tout beaux et neufs. Cela donne un premier coup de jeune à notre école communale qui accueillera malgré nos craintes, et c'est une bonne nouvelle, toujours trois classes à la rentrée prochaine.

Poches Jaunes

La CCM vient de vous faire livrer votre dotation annuelle de poches jaunes. Elles sont strictement réservées à la collecte de tous les emballages ménagers. La dotation est de 105 poches par foyer et par an soit deux par semaine.

Pour certains c'était très attendu mais d'autres ont accumulé un stock parfois encombrant chez eux. Comme cela nous a été demandé, vous pouvez les rapporter en Mairie si vous le désirez.



Suivi du dossier épicerie



Comme vous avez pu le constater le bungalow et le panneau de chantier définitif sont en place.

Le plan de sécurité est validé ainsi que le plan de réservation des réseaux. Après un diagnostic approfondi la teneur des travaux de charpente a été revue à la hausse sans dépasser le budget prévisionnel des travaux. Ces travaux d'importance sont en cours de réalisation. La charpente a été intégralement débitée, a été assemblée en atelier et amenée sur place : les étaitements sont réalisés.

Incivilités, pas d'améliorations observées !

Malgré de nombreux rappels des comportements inciviques récurrents persistent. Nous avons encore reçu récemment des doléances de la part de Lilaises et des Lilais. Trois dimanches de suite nous avons constaté des conduites dangereuses, des infractions caractérisées aux codes de la route, des bacs à ordures non remisés, des brûlages interdits, des chiens errants, des déjections animales, des aboiements gênants excessifs, etc.

Nous avons déjà fait beaucoup de prévention et d'approche pédagogique pour traiter cette problématique.

Force est de constater que certains récalcitrants continuent d'adopter des comportements qui ne sont plus admissibles. Le respect des règles de vie en société est l'affaire de tous. Chaque citoyen a des droits mais aussi des devoirs. **Ceci est un dernier rappel.**

Mr le Maire a d'ores et déjà contacté la gendarmerie. Dans le cas où la situation ne s'améliorerait pas, des contrôles répétés et ciblés seront effectués en concertation avec les forces de l'ordre.

Les réfractaires auront maintes et maintes fois été prévenus.

Nous aurions préféré ne pas avoir à écrire cet article mais.....

Solidarité avec l'UKRAINE

Quelques informations :

_ Une plateforme a été créée au niveau national

: <https://parrainage.refugies.info>

_ Les Lilais ou Lilaises qui souhaitent accueillir des Ukrainiens peuvent venir en mairie pour y remplir un formulaire. La demande sera ensuite transmise par la mairie à la préfecture.

_ Les antennes locales des associations caritatives sont aussi à votre disposition pour vous renseigner (Secours Populaire, Restau du Cœur, etc.).

_ La Mairie est à votre écoute si vous avez des propositions d'actions ou besoins de renseignements.



AGENDA



A l'occasion du Printemps des Poètes Bernadette LAHITTE et Catherine RANSON vous proposent de les rejoindre pour **une balade poétique** Dire ou Chanter des textes aimés ou, simplement, Ecouter.

Le rendez-vous est fixé sous les marronniers de la Place le **dimanche 27 mars 2022 à 15h**, pour déambuler au fil des écritures jusqu'à la Garonne.

- Loto de l'ARS le **Samedi 26 mars à 21h** Salle des gravettes
- Réunion du **Conseil Municipal le 31 mars 2022 à 19h** Salle des Gravettes
- Le bureau de vote pour les **élections présidentielles du 10 et 24 avril** sera situé dans la salle des Gravettes

Edité à 300 exemplaires Responsable de la publication : **Christian PATROUILLEAU**
Responsable de la Rédaction : **Jean-André LEMIRE** Rédaction : **élus et secrétariat** Photographie : **élus**